



R
RESEAU

N
NATIONAL

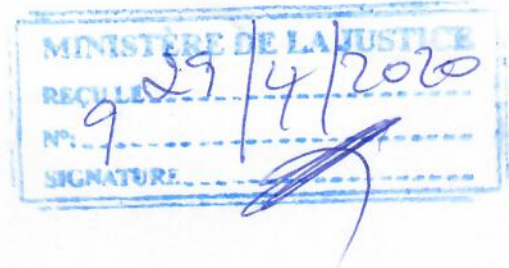
D
DE DEFENSE

D
DES DROITS

H
HUMAINS

Port-au-Prince, le 29 avril 2020

Maitre Lucmane DELILE
Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique
En son Ministère.-



Lettre ouverte

Monsieur le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique,

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) – préoccupé par les impacts sur la population de votre dernière intervention sommant les citoyens-nes de *Village de Dieu* non impliqués dans des actes de banditisme de vider les lieux – vous adresse la présente communication, non parce qu’il espère que brusquement vous serez traversé par des principes et valeurs de droits humains, mais parce qu’il estime que lorsque l’histoire vous jugera, elle retiendra qu’une organisation de défense des droits humains vous avait fait clairement comprendre que la voie empruntée par votre ministère est la mauvaise.

Monsieur le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique,

Vous avez dû passer la soirée du 27 avril 2020 à vous féliciter, après avoir remarqué que des femmes, des jeunes filles, des vieux ainsi que des jeunes hommes, ayant empaqueté tout ce qu’ils pouvaient emporter avec eux, abandonnaient *Village de Dieu*, suite à votre ultimatum de *soixante-douze* (72) heures.

Vous avez dû aussi vous repaître de ces images. Et, après les avoir commentées avec des individus qui continueront de vous flatter sans jamais souligner à votre attention qu’il s’agit d’êtres humains, vous avez assurément dormi à tête reposée, sachant que vos enfants, votre épouse ainsi que tous les membres de votre famille étaient, eux, en sécurité.

Monsieur le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique,

Avocat, vous avez été formé – du moins le RNDDH veut le croire – pour défendre la veuve et l’orphelin. Pourtant à la première occasion, vous leur avez craché dessus car, ces familles que vous avez poussées à abandonner leur lit, leur maison, ont dû, pour la plupart, dormir sur des places publiques, exposées à toutes sortes d’actes répréhensibles.

Ancien candidat à la députation, vous avez laissé croire que vous étiez proche de la population des quartiers défavorisés. Serait-ce possible, que même lorsque vous faisiez semblant de leur être proche pour obtenir leur vote, vous n’ayez pas compris qu’il existe effectivement des personnes vivant en Haïti, dans une pauvreté extrême telle que seul un quartier comme *Village de Dieu* où le loyer est le plus bas, représente pour elles une alternative ?

Oubliées par des politiciens qui ne penseront à elles que lors des élections, rejetées par la misère à laquelle elles font face chaque jour, méconnues des services d'assistance sociale inexistant pour la masse, et trimant chaque jour pour vivre sans rien demander à l'Etat alors qu'elles auraient pu, ces personnes que vous avez fait fuir *Village de Dieu* ne vous pardonneront jamais d'avoir, en ce cas-là, abusé de vos pouvoirs.

Monsieur le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique,

Souffrez que le RNDDH rappelle à votre attention que les Hommes d'Etat - les vrais s'il s'en trouve - s'attaquent aux bandits qui sèment la terreur, leur donnent des ultimatums dans l'objectif de les déloger eux, et de permettre aux paisibles citoyens-nes de vivre tranquillement.

Ces Hommes d'Etat contrôlent l'entrée des armes et des munitions sur le territoire national. Ils discutent au sein du *Conseil Supérieur de la Police Nationale* (CSPN) des stratégies à adopter en vue de traquer les bandits et de permettre, au nom de la vindicte publique, d'obtenir justice pour tout le mal qu'ils ont commis.

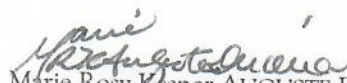
Ces Hommes d'Etat ne perdent pas le contrôle du territoire qu'ils sont appelés à protéger et comprennent que tout quartier peut facilement devenir *Village de Dieu* pour peu que des individus reçoivent des armes et des munitions et la promesse de protection d'autorités étatiques animées de volontés électoraliste et politique.

Monsieur le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique,

En exigeant que toute une population abandonne son foyer, vous avez encore une fois, foulé au pied ses droits fondamentaux à la vie, à la sécurité, au logement et à la santé, ce qui constitue pour toute personne avisée des conventions et traités internationaux auxquels l'Etat haïtien est parti, un accroc inacceptable.

Et, contrairement à vous, des membres de la population, choqués par les images de familles qui se rendaient à des destinations inconnues, n'ont pas pu fermer l'œil depuis.

Civilités.


Marie Rosy Kesner AUGUSTE DUCENA
Avocate
Responsable de Programmes

